



Facture FV00015715

Référence client : ZB-702496

Date: 31/10/2024

Compte client : C1609

AZOTE SERVICES

Les Landes Vertes
44840 LES SORINIERES
Téléphone: 0 820 825 228
Courriel : contact@azote-services.fr
www.azote-services.fr

Destinataire

REDUCIO
5 RUE DU TALUS
67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN
France

Tva intracommunautaire : FR90750635690

Nom Client :

Référence commande : ZB-702496

Date Expédition : 10/10/2024

Référence	Libellé	Prix unitaire HT	Quantité	Unité	Total HT
AZL	Azote liquide	6,216€	60,00	LITRE	372,96€
	Frais de port AZS	45,000€	1,00		45,00€

Conditions de règlement : J30

Mode de règlement : Virement

Date d'échéance : 30/11/2024

IBAN (International Bank Account Number)
FR76 3000 4008 9200 0102 2633 521

BIC (Bank Identifier Code)
BNPAFRPPXXX

Total HT 417,96€
Total TVA (20%) 83,59€

Toute somme, y compris l'acompte, non payée à la date d'éxigibilité produira de plein droit des intérêts de retard équivalent à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur ainsi que le paiement de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'une somme de 40€, prévue à l'article L.441-6 du Code de Commerce

Total TTC (EUR) 501,55€
Acompte 0,00€
Net à payer 501,55€

AZOTE SERVICES Les Landes Vertes 44840 LES SORINIERES - Siret 388 373 144 00038 - NO TVA intracommunautaire : FR 643 883 731 44

Coupon détachable à joindre à votre règlement

Code client : C1609

Facture N° FV00015715

Date: 30/11/2024

Net à payer : 501,55€

CONDITIONS GENERALES DE VENTES D'AZOTE LIQUIDE

Les présentes conditions générales de vente résultent notamment des particularités inhérentes à la commercialisation et à la mise en oeuvre de l'azote sous forme liquide et des récipients dans lesquels il est contenu. Elles sont applicables aux ventes Azote Services et impliquent l'adhésion aux présentes conditions.

Ces conditions générales de vente prévalent sur toutes autres conditions générales ou commandé ou document qui seraient présentés par le client, sauf dérogation formelle et expresse convenue entre Azote Services et le client.

1. CHAMP D'APPLICATION

Vendeur : Azote Services, son service commercial et toutes personnes dûment habilitées à valider les prestations.

Client : Personne physique ou morale acheteur de la prestation de services ou de vente.

Matériels : Equipements, réservoirs, récipients, fournitures, accessoires ou toutes prestations de services rattachées à la vente ou à la location.

Les présentes conditions générales de ventes sont systématiquement remises ou adressées à tous les clients. Elles vont leur permettre de passer à la commande. Ces conditions générales de ventes vont s'appliquer sur toutes les offres et ventes de produits et services d'Azote Services à ses clients. Les conditions générales de ventes sont réputées expressément agréées et acceptées par le client, qui déclare en avoir eu une parfaite connaissance. Les renseignements figurant dans les catalogues et autres documents techniques ont seulement une valeur indicative. Ces conditions générales de ventes vont prévaloir sur les conditions d'achat du client.

2. VENTE D'AZOTE LIQUIDE

Les offres faites par Azote Services aux clients sont valables 1 mois à compter de leur établissement. Le Vendeur se réserve le droit de modifier les caractéristiques des prestations afin d'y apporter des adaptations mineures, dans la mesure où ces modifications ne modifient pas les caractéristiques principales de la prestation. La prestation pourra le cas échéant être adaptée notamment pour tenir compte des adaptations nécessaires au client dans la réalisation de la prestation. Le client ne peut demander la résolution de la vente ou rechercher la responsabilité du Vendeur en cas de modification des caractéristiques initiales résultant d'une modification d'une réglementation propre à l'industrie du secteur du client.

3. LIVRAISON D'AZOTE LIQUIDE

L'azote est livré sous forme liquide dans le matériel de stockage du client facilement accessible. Le choix du moyen de transport est à l'initiative d'Azote Services. Un bulletin de livraison, précisant la quantité mesurée à 15°C et 1013 hectopascals et la nature de la prestation, est remis au client. Le client est tenu d'en vérifier l'exactitude, les indications portées sur ce bulletin servant ensuite à la facturation par Azote Services de l'Azote Liquide, livraisons, prestations logistiques et emballages en stock. Aucune contestation se rapportant au bulletin de livraison ne pourra être prise en considération au-delà de 48h ouvrées après la livraison.

Les tournées de livraison sont organisées par Azote Services suivant la réglementation des transports en vigueur et effectuées à jours fixes en fonction de la localisation de l'établissement à livrer. Azote Services se réserve la possibilité de modifier les jours et fréquences des tournées. Le client en sera informé avec un préavis de un mois. Les horaires standards de livraison vont du lundi au vendredi de 7h00 à 18h00 les jours ouvrés, sauf dispositions spécifiques. Le client permet la réalisation de la livraison dans l'intégralité de ces plages horaires. En cas de restriction d'horaire ou d'accès et sous réserve de faisabilité, une majoration sera appliquée sur devis.

Des livraisons express de dépannage sont possibles, leur prix est alors établi sur devis. La prestation de livraison fait l'objet d'une facturation pour chaque bulletin de livraison émis suivant le tarif Azote Services en vigueur, comprenant la part forfaitaire systématique ainsi que le cas échéant une de(s) part(s) proportionnelle(s).

4. PRESTATIONS DE SERV. LOGISTIQUES

Au moment de la livraison, Azote Services peut réaliser des prestations (autre que la simple livraison d'Azote

Liquide) supplémentaires, soit de façon systématique à chaque livraison, soit de façon ponctuelle à la demande du client. Ces prestations de services feront l'objet d'une facturation suivant le tarif Azote Services.

– Service livraison au point d'utilisation
Livraison jusque dans un atelier ou à l'étage sous réserve de faisabilité et du respect des règles de sécurité.
– Service manutention récipient cryogénique
Enlèvement du récipient dans les locaux du Client, transport jusqu'au point de remplissage, et restitution du récipient plein à son point de stockage.
Le lieu de l'enlèvement et de restitution du récipient doit être accessible en toute sécurité.

5. RECIPIENTS OU RESERVOIRS D'AZOTE LIQUIDE

L'azote est fourni sous forme liquide. A la demande du client, un ou plusieurs récipients ou réservoirs peuvent être mis à la disposition du client. Ils sont propriétés d'Azote Services et ne peuvent être prêtés, loués, cédés ni aliénés par le client. Azote Services se réserve le droit de procéder chez le client à des vérifications du nombre d'emballages.
Le nombre de réservoirs ou de récipients est adapté aux quantités définies au préalable et d'un commun accord avec le client. Ils peuvent être mis à disposition du client sous forme d'une location mensuelle facturée au cours du mois considéré, elle est calculée en fonction des stocks du début du mois, toute période commencée étant due et/ou d'une location journalière. Les prix de location font l'objet d'une facturation suivant le tarif Azote Services.

6. PRIX

Les prix pratiqués par Azote Services, en l'absence de toute convention de fourniture, sont ceux du tarif en vigueur au moment de la vente. Ces prix s'entendent hors toutes taxes. Les factures sont établies en les majorant des taxes applicables, conformément à la législation en vigueur le jour de leur établissement. L'azote liquide et les prestations de service associées à la livraison sont facturés en fin de mois, sauf disposition spécifique. Une seule facture est établie pour l'azote liquide, la mise à disposition des réservoirs ou récipients et les prestations associées.

7. CONDITIONS DE PAIEMENT

Délai de paiement : 30 jours date de facture. Le mode de règlement accepté est le virement.
Le règlement des factures parvient à Azote Services net d'escompte. Tout retard de paiement au-delà du délai contractuel entraîne, de plein droit et après mise en demeure préalable, restée sans effet pendant un délai de 8 jours, la facturation par Azote Services d'intérêts de retard au taux de la Banque Centrale Européenne (BCE) majorés de dix points, et ce, sans préjudice des conséquences qui pourraient découler de ce retard, en particulier quant à l'exercice par Azote Services de ses droits à recours. En cas de non paiement d'une facture dans les délais indiqués ci-dessus, Azote Services se réserve le droit d'exiger, pour toute nouvelle fourniture, le paiement comptant.

8. SECURITE

Avant tout usage, le client doit s'informer du mode d'emploi et de mise en oeuvre de l'azote liquide, des réservoirs et/ou récipients et des propriétés des produits vendus ou mis à disposition par Azote Services et des règles de sécurité à observer. La Fiche de Données de Sécurité Azote Liquide Réfrigéré est disponible sur simple demande.

Il appartient au client de s'assurer que toute personne susceptible d'utiliser ou de manipuler l'azote liquide ou les réservoirs/récipients dispose bien de ces documents. Il est notamment interdit au client de réparer ou de modifier les réservoirs/récipients propriété d'Azote Services ou leur marqueur, ou d'en démonter les accessoires (par exemple : vannes, soupapes).

Tout réservoir/récipient portant des traces de graisse ou de tout autre produit étranger fera l'objet d'un nettoyage intérieur et extérieur effectué par Azote Services. Les frais correspondants seront facturés au client. Azote Services et le client établiront conjointement un Protocole de Sécurité concernant les livraisons effectuées sur son site. Le client fournira à Azote Services son règlement intérieur et les règles de sécurité applicables à son établissement.

9. RESPONSABILITE

Le client déclare que le gaz est adapté à l'usage auquel il le destine. Au-delà de la livraison, l'utilisation du gaz se fait sous la seule responsabilité du client. La manutention ultérieure des emballages, leur mise en place et leur branchement sont à la charge et aux risques du client. Les emballages livrés ou mis à disposition par le vendeur doivent être manipulés sans brutalité ni choc et ne doivent pas être exposés de façon prolongée au grand froid ou au soleil, ni demeurer à proximité d'une source quelconque de chaleur.

Les réservoirs/récipients mis à disposition par Azote Services sont placés dès leur livraison sous la responsabilité du client qui en a la garde et le contrôle. Le transfert de propriété de l'azote liquide s'effectue lors de la livraison au client. En aucun cas la responsabilité d'Azote Services ne saurait être recherchée lorsqu'il y a :

– Faute, négligence, omission, ou défaillance du client, utilisation du matériel en non respect du mode opératoire, impossibilité d'accès sur le site,
– Evénements indépendants de la volonté d'Azote Services comme stipulé à l'article 11,
– Faute, négligence d'un tiers sur lequel Azote Services n'a aucun pouvoir de contrôle ou surveillance.

Dans le cas où le client démontrerait avoir subi un préjudice de la part d'Azote Services, la responsabilité d'Azote Services est strictement limitée à la seule réparation des dommages matériels directs dans la limite maximale d'un montant de 100 000€ (cent mille euros). Le client renonce à tous recours contre Azote Services et obtiendra de ses assureurs une renonciation à recours contre Azote Services pour toute réclamation de tiers et toute somme au-delà du montant maximum précité. Il est expressément convenu que Azote Services ne répond pas des dommages indirects ou immatériels de toute nature tels que notamment pertes de profit, de production, d'exploitation trouvant leurs origines ou étant la conséquence de la fourniture d'azote liquide sous quelque forme que ce soit.

10. ASSURANCE

Azote Services déclare être titulaire d'un contrat d'assurance souscrit auprès d'une compagnie notoirement solvable, la garantissant contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber dans l'exécution de ses obligations et qui seraient la suite des dommages corporels ou matériels directs qu'Azote Services pourrait causer. Le client s'engage également, en ce qui concerne son personnel et tout ce qui est situé dans ses locaux ou sous sa garde, à s'être assuré en responsabilité civile. Les parties font chacune leurs affaires des assurances garantissant leurs biens respectifs. Les dommages de toute nature causés par le personnel du client ou d'Azote Services restent à la charge de leur employeur. Ces dispositions ne portent pas atteinte aux droits ou actions dont pourraient légalement se prévaloir les victimes des accidents ou leurs ayant droit ou la Sécurité Sociale.

11. EVENEMENTS INDEPENDANTS DE LA VOLONTE D'AZOTE SERVICES

Azote Services serait dégagé de toute responsabilité dans le cas de survenance d'événements indépendants de sa volonté, tels que notamment, fait de tiers, lock-out, grève, bris de machines, explosion, inondation, incendie, tremblement de terre, interruption du réseau de télécommunications, coupure d'électricité, difficultés de transport ou d'approvisionnement essentiel, dispositions légales, qui l'empêcheraient d'accomplir tout ou partie de ses obligations de fourniture d'Azote Liquide.

12. COMPETENCE

Tout différend pouvant survenir du fait de l'interprétation ou de l'exécution des présentes conditions générales de ventes et qui n'aurait pas été résolu à l'amiable, sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Nantes.

13. CLAUSES DIVERSES

Si l'une des clauses des conditions générales de ventes était considérée comme nulle ou non opposable, la validité et l'opposabilité des autres clauses ne serait pas affectée.